

GROUPE FLO

PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2017

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire) en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'évolution du marché de la restauration reste très négative sur l'exercice 2016. Tous les secteurs de la restauration sont touchés. L'impact des attentats de novembre 2015 se fait encore sentir, en particulier dans Paris intra-muros toujours pénalisé par une fréquentation touristique en fort recul tandis que l'attentat de Nice du 14 juillet 2016 a pénalisé l'activité sur la côte d'Azur au second semestre.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 246.8 millions d'euros à fin décembre 2016, en recul de 9.9% par rapport à l'année précédente (-6.0% à périmètre comparable).

Hippopotamus et les Brasseries (respectivement -5.4% et -9.9% sur l'année à périmètre comparable) sont fortement impactés par leurs implantations parisiennes, où la fréquentation est en forte baisse.

De leur côté, les concessions sont en recul avec -2.2 % vs. 2015, en raison notamment d'une météo défavorable sur l'été et d'une baisse de la fréquentation touristique sur le parc Disneyland Paris sur le printemps-été non complètement compensée par les bonnes performances de fin 2016

LANCEMENT DU NOUVEAU CONCEPT HIPPO

Début septembre, le groupe a inauguré son nouveau concept Hippopotamus, après 2 mois de travaux importants dans son restaurant situé place de la Bastille. L'objectif de ce « nouvel Hippo » est de pouvoir accueillir une clientèle plus variée à tout moment de la journée.

L'espace a été totalement repensé avec une terrasse couverte et chauffée pour garder un contact avec la rue, un bar propice aux échanges et à la convivialité, une grande table pour les grandes tribus ou des alcôves plus intimistes et cosy.

Côté carte, la bonne viande est toujours à l'honneur, mais celle-ci est désormais cuite à la plancha ou au wok. La carte accueille également des recettes végétariennes, tout comme l'intégration d'offres spécifiques pour le petit déjeuner, le brunch ou l'after-work.

Les premiers retours d'expérience sont prometteurs. Si le test s'avère concluant, le nouveau concept « Hippo » sera progressivement déployé dans les autres restaurants de l'enseigne et adopté par ceux qui devraient ouvrir prochainement en franchise.

PREMIERE RENEGOCIATION DE LA DETTE BANCAIRE

Dans ce contexte de marché de la restauration très difficile qui affecte sa performance et sa trésorerie, Groupe Flo a conclu des accords avec ses partenaires financiers le 29 avril 2016.

L'accord bancaire signé par la société le 29 avril 2016 dans le cadre d'une procédure de mandat ad hoc ultérieurement convertie en procédure de conciliation présente les caractéristiques suivantes :

- Décalage de la maturité du prêt senior à terme de 41,0 millions d'euros et du crédit revolving de 30,0 millions d'euros au 28 juin 2019 et renonciation à tout nouveau tirage au titre du crédit d'investissement de 20,0 millions d'euros, utilisé à date à hauteur de 3,7 millions d'euros.
- Réduction de l'amortissement du prêt senior à terme et du crédit d'investissement, ramené à 8,0 millions d'euros pour 2016, 2017 et 2018, contre environ 21,0 millions d'euros par an précédemment pour 2016 et 2017.
- Elargissement de la liste des actifs dont la cession est autorisée par les partenaires bancaires afin que le financement du plan d'affaires soit en partie effectué par des cessions d'actifs non stratégiques. La cession de ces actifs permettra notamment d'investir dans le déploiement du nouveau concept de restaurants Hippopotamus, et constitue donc un volet important du plan de financement du Groupe.
- Réaménagement des ratios financiers (ratio de levier et ratio de couverture des frais financiers) et des tests de liquidité pour tenir compte du plan d'affaires et des paramètres du nouvel accord bancaire.
- Engagement de Financière Flo de participer à une augmentation de capital ouverte au public au plus tard le 30 juin 2017 et d'en garantir la souscription (a) par compensation avec son compte courant, puis (b) au-delà, en garantissant le montant que le public pourrait souscrire en fonction des droits préférentiels de souscription dont il bénéficie.

En octobre 2016, compte tenu des difficultés rencontrées pendant l'été et de la poursuite de la dégradation de ses résultats, Groupe Flo s'est vu dans l'incapacité de mettre en œuvre l'augmentation de capital qui était envisagée.

En conséquence, Groupe Flo SA a sollicité l'ouverture d'une procédure de mandat ad hoc afin de rouvrir une négociation avec ses prêteurs. En parallèle, les actionnaires de référence Ackermans Van Haaren, CNP et Tikehau ayant indiqué qu'ils ne souhaitent plus participer au financement du Groupe, la banque Rothschild a été mandatée afin de rechercher de nouveaux investisseurs.

DEUXIEME RENEGOCIATION DE LA DETTE BANCAIRE, PROJET D'ADOSSEMENT AU GROUPE BERTRAND

Dans ce cadre Groupe Flo a conclu, le 15 décembre 2016, un accord prévoyant la suspension de différents droits au titre des contrats de crédits existants jusqu'à fin avril 2017, en ce compris le droit de prononcer l'exigibilité anticipée de certains montants dus en principal au titre du prêt senior et du crédit d'investissement, et la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 6,2 millions d'euros fournie par son actionnaire de référence, la société Financière Flo, et qui sera remboursable au plus tard fin avril 2017 en s'appuyant notamment sur la cession d'actifs non stratégiques envisagée.

Aux termes de cet accord, Groupe Flo s'est notamment engagé à :

- ne pas engager d'ici le 30 avril 2017 d'autres investissements que les 8,1 millions d'euros annoncés lors de la réunion du 23 novembre 2016 tenue avec ses partenaires bancaires et son actionnaires de référence ;
- faire ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre les leviers de financement nécessaires au nouveau plan d'affaires ;
- faire ses meilleurs efforts pour permettre la cession de Tablapizza, des brasseries Armes de Bruxelles et Toulouse dès que possible ;
- effectuer à l'attention des banques un *reporting* des processus de cessions.

L'accord ainsi trouvé est destiné à permettre à Groupe Flo de faire face à ses besoins de trésorerie éventuels jusqu'à fin avril 2017, étant précisé que la situation de Groupe Flo ne lui permettait pas de mener à bien l'opération de marché prévue par les accords négociés avec son actionnaire de référence et ses partenaires financiers au cours du second semestre 2016 visée ci-dessus.

Cet accord du 15 décembre 2016 était également destiné à permettre à Groupe Flo, tout en poursuivant le déploiement du nouveau concept de restaurants Hippopotamus, de rechercher de nouveaux investisseurs, de poursuivre la cession d'actifs non stratégiques et d'explorer de nouvelles options stratégiques, dans le cadre d'une renégociation de la dette bancaire existante.

Le 17 février 2017, le Groupe a annoncé la poursuite du processus de recherche d'investisseurs et exploration de nouvelles options stratégiques présentées dans le communiqué du 1er décembre 2016. Groupe Flo avait en effet reçu mi-février dans le cadre de cette recherche, des propositions non-engageantes d'entrée à son capital et/ou d'acquisition de certains de ses actifs. Néanmoins ces propositions étaient soumises à un accord sur la restructuration de la dette bancaire du Groupe. Dans ce contexte, Groupe Flo a annoncé le décalage de l'arrêté et de la publication des comptes au 31 décembre 2016. Face à l'observation de mouvements boursiers inexpliqués sur son titre, la société a décidé d'anticiper la communication de son chiffre d'affaires annuel et décidé de publier son résultat opérationnel courant dans le communiqué de presse du 17 février susvisé.

Fin mars 2017, dans le cadre de la recherche d'investisseurs auparavant annoncée, le Groupe a reçu une offre de rachat des titres détenus par Financière Flo par Groupe Bertrand et déclaré par communiqué en date du 30 mars 2017 avoir procédé à l'examen de cette offre.

À l'issue des discussions avec Groupe Bertrand, les parties ont convenu :

- des termes et conditions de la restructuration tant du Prêt Senior que du Crédit Revolving et du Crédit d'Investissement ; la partie restante de la dette, soit 15,4 millions d'euros sera réaménagée en une dette à terme remboursable *in fine* dans 7 ans. La dette bancaire maintenue portera intérêts, jusqu'au complet remboursement, au taux variable Euribor + 2,75% l'an.
- de la mise à disposition par les actionnaires actuels de Financière Flo de liquidités additionnelles au profit de Groupe Flo au moyen d'emprunts obligataires afin d'accompagner la transition ; la maturité de cet emprunt sera fixée à trois ans et il portera intérêts à un taux annuel identique à celui de la dette bancaire maintenue.
- du changement de contrôle de Groupe Flo (via l'acquisition de l'intégralité du capital de Financière Flo) au bénéfice de Groupe Bertrand ;
- de l'investissement complémentaire réalisé par Groupe Bertrand dans Groupe Flo aux termes notamment d'une augmentation de capital avec maintien du DPS garantie par Groupe Bertrand et Financière Flo à hauteur de 75 % du montant de l'augmentation de capital ;
- du traitement du compte courant de Financière Flo sur Groupe Flo.

Il convient de préciser que ces opérations (en particulier l'augmentation de capital et l'acquisition du contrôle de Financière Flo) interviennent dans le cadre d'un protocole de conciliation signé le 25 avril 2017, soumis à homologation du Tribunal de Commerce et ont caractère indissociable.

Parallèlement, le 19 avril 2017, une promesse d'achat du Groupe Le Duff et portant sur les titres de Tablapizza SAS et SCI Tablapizza a été reçue et acceptée par Groupe Flo en tant que promesse (cette offre a été présentée aux instances représentatives du personnel le 11 Mai 2017).

Le Groupe s'est alors engagé à convoquer une assemblée générale extraordinaire et à proposer une ou plusieurs résolutions en vue de décider :

- d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du environ DPS des actionnaires pour un montant maximum total, prime d'émission incluse, de soixante-douze millions cinq cent mille euros (72.500.000 €) et un prix de souscription par action (prime d'émission incluse) minimum de dix centimes d'euro (0,10 €) ;
- de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible ;
- de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de mettre en œuvre cette augmentation de capital avec maintien du DPS, avec faculté de subdélégation au Directeur Général.

Il convient par ailleurs de noter que la trésorerie disponible au 10 Mai 2017 s'élève à environ 20 millions d'euros, tenant compte notamment de la souscription par Financière Flo à un emprunt obligataire de 6,2 millions d'euros émis par Groupe Flo dans le cadre du protocole de conciliation, et du préfinancement du CICE 2016 pour 5,4 millions d'euros. Cette trésorerie disponible permet d'assurer la liquidité du Groupe jusqu'à la réalisation de l'ensemble des opérations décrites plus haut.

PERSPECTIVES ET STRATEGIES

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre de la recherche d'investisseurs annoncée, Groupe Flo a reçu, au premier trimestre 2017, des offres de trois candidats, dont un industriel et deux financiers, qui ont chacun manifesté un intérêt sérieux pour Groupe Flo et ont présenté des projets avancés.

Afin de faire aboutir la recherche d'investisseurs et de sécuriser les financements du Groupe, Groupe Flo a sollicité l'ouverture d'une procédure de conciliation auprès du Président du Tribunal de commerce de Nanterre, qui a fait droit à cette requête par ordonnance en date du 28 février 2017, désignant la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, en qualité de conciliateur dans la phase ultime des discussions avec les investisseurs.

Dans ce contexte, plusieurs réunions se sont tenues sous l'égide du conciliateur et les offres des différents investisseurs ont été examinées.

Suite, notamment, au désistement de l'un des investisseurs et après examen approfondi des offres en présence, les discussions se sont poursuivies avec Groupe Bertrand et ont abouti à la remise par Groupe Bertrand d'une proposition améliorée formalisée par écrit le 27 mars 2017 sur la base de laquelle les partenaires bancaires de Groupe Flo et de Financière Flo et ses actionnaires ont confirmé leur volonté de poursuivre les discussions avec Groupe Bertrand sur ces bases en vue d'arriver à la conclusion d'une documentation satisfaisante.

Un projet de protocole d'accord reprenant de manière détaillée le contenu de cette offre a alors été établi et discuté, notamment lors d'une réunion le 18 avril 2017.

Groupe Flo a conclu le 25 avril 2017 le protocole d'accord avec notamment ses partenaires bancaires, Groupe Bertrand et Financière Flo (cf. communiqué de presse du 25 avril 2017).

Cette opération permettra, sous réserves de la levée de ses conditions suspensives, à Groupe Flo de s'adosser à Groupe Bertrand, un grand industriel du secteur disposant de 20 ans d'expérience sur le marché français de la restauration et qui a démontré sa capacité à intégrer, gérer et développer des groupes, parfois en difficulté, et des enseignes de restauration sur différents segments, tant en propre qu'en franchise. Son savoir-faire réside dans sa capacité à positionner des concepts, à optimiser la gestion de réseaux de points de vente et à développer un portefeuille d'enseignes.

A l'issue des opérations prévues par l'accord :

- Sur les 72,0 millions d'euros de la dette bancaire actuelle, Groupe Flo conservera une dette bancaire d'environ 15,4 millions d'euros (sur une durée de 7 ans, non amortissable). BNP Paribas et Banques Populaires Rives de Paris, qui ont accepté une réduction de 50% de leur encours, seront les deux banques du groupe. La dette bancaire maintenue portera intérêts, jusqu'au complet remboursement, au taux variable Euribor + 2,75% l'an.

Les autres banques bénéficieront d'un remboursement de 30% de leurs encours, pour solde de tout compte, financé par un emprunt obligataire de 12,2 millions d'euros environ (au taux Euribor +2,5%) souscrit par Groupe Bertrand. Cet emprunt obligataire sera remboursable à tout moment. Il portera intérêts à un taux annuel identique à celui de la dette bancaire maintenue, étant précisé qu'en sus de ces intérêts, des intérêts capitalisés à hauteur de 10% l'an seront dus par Groupe Flo au titre de la première année.

- Après le vote de l'augmentation de capital décrite ci-dessous, Groupe Bertrand prendra le contrôle de Groupe Flo à travers l'acquisition de Financière Flo dont les actionnaires ont accepté de mettre à la disposition de Groupe Flo afin d'accompagner la transition de l'entreprise un financement obligataire de 6,2 millions d'euros portant intérêt à un taux annuel identique à celui de la dette bancaire maintenue. La maturité de cet emprunt sera fixée à trois ans.
- Groupe Flo lancera une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum total, prime d'émission incluse, de 72,4 millions d'euros avec un prix de souscription (prime d'émission incluse) minimum de 10 centimes d'euros à laquelle Groupe Bertrand souscrira, directement et indirectement (via l'acquisition des titres de Financière Flo pour l'euro symbolique), par compensation avec des créances existantes détenues par Financière Flo ou rachetées pour l'euro symbolique auprès d'établissements bancaires pour un montant total de 44,3 millions d'euros environ, puis en numéraire à hauteur d'un montant maximum de 10 millions d'euros. Cette augmentation de capital, dont 75% de la souscription sera garantie par Groupe Bertrand et Financière Flo, permettra à Groupe Flo de recevoir entre 10,0 et 28,0 millions d'euros selon le montant de la souscription du public. En fonction de cette souscription, la participation de Groupe Bertrand, directement et indirectement, dans Groupe Flo sera comprise entre environ 70% et 98% du capital de Groupe Flo ;
- Groupe Bertrand sollicitera de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité du capital de Groupe Flo.

Cet accord marquant l'aboutissement de la procédure de conciliation sera soumis à l'homologation du Tribunal de commerce de Nanterre au cours de la première semaine de juin 2017.

La prise de contrôle de Groupe Bertrand est soumise à la réalisation de certaines conditions préalables qui sont l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence au titre du contrôle des concentrations, le visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus de l'augmentation de capital, l'obtention par Groupe Bertrand d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique (compte tenu de la réalisation d'une augmentation de capital et des difficultés rencontrées par Groupe Flo), la remise d'un rapport d'un expert indépendant (le cabinet BDO) sur les conditions financières de l'augmentation de capital et l'homologation du Tribunal de commerce de Nanterre.

PERSPECTIVES ET STRATEGIES

Sous réserve des conditions mentionnées plus avant, cette opération permettra à Groupe Flo, en s'appuyant sur le savoir-faire de Groupe Bertrand, de retrouver des marges de manœuvre, notamment dans le redéploiement de la marque Hippo, et de retrouver une dynamique de croissance et à terme de rentabilité.

Sur le premier trimestre 2017, l'évolution du marché de la restauration reste négative. Tous les secteurs de la restauration sont touchés. Suite aux attentats, Paris intra-muros est toujours particulièrement pénalisé par une fréquentation touristique en fort recul même si un retour progressif des touristes est constaté.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (hors Tablapizza) s'élève à 55,7 millions d'euros au 31 mars 2017 en recul de 14,9% par rapport à fin mars 2016. Notamment, le chiffre d'affaires d'Hippopotamus et des Brasseries (respectivement -8,6% et -7,0% vs. 2016 à périmètre comparable) est fortement pénalisé par leurs implantations parisiennes, où la fréquentation est en forte baisse. Les concessions sont également en retrait à -1,4%vs. 2016.



Monsieur Gilles Samyn
Président du Conseil d'Administration